

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal tenue le 8 septembre 2020 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents:

Monsieur le maire, Guy Lapointe

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Alain Joubert
Ghyslain Phaneuf
Claude Larocque
Mathieu Beaudry
Nathalie Lavoie
Barbara Beugger

Sont également présentes à la séance, mesdames:

Cynthia Bossé, directrice générale
Annick Tremblay-Bouchard, adjointe à la direction

1. Séance ordinaire

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par le maire à 20 h.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Répercussion de la COVID-19 sur les activités de la Municipalité;
- 10.2 Acquisition d'un camion usagé 6 roues ou d'un camion 10 roues pour le Service des travaux publics;
- 10.3 Demande pour ajouter de la signalisation au coin de la rue Lessard, de la route 116 et de la rue Bruneau;
- 10.4 Demande de la Municipalité de Sainte-Hélène pour participer à la réalisation d'une étude d'opportunité – fourniture en eau potable de la Ville d'Acton Vale.

ADOPTÉE

262-09-2020

1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 18 août 2020

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 18 août 2020.

ADOPTÉE

2. Dépôt de document

1. Résolution de dépôt de la Ville d'Acton Vale concernant la résolution de la Municipalité concernant une demande de révision de la formation des pompiers volontaires.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du document déposé.

3. Finances

263-09-2020

3.1 Comptes à payer

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois d'août 2020 pour une somme totale de 216 687,35 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 60 054,59 \$.

ADOPTÉE

264-09-2020

3.2 Autorisation de paiement à la firme Shellex pour des services professionnels pour la réfection de la rue des Érables

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 397-11-2019 octroyant le mandat à la firme Shellex, pour des services professionnels pour la réfection de la rue des Érables ;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 13900 d'un montant de 4 484,03\$, taxes incluses, couvrant la mise en plan et le scénario de drainage de la rue des Érables;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser, au budget courant, le paiement de la facture numéro 13900 d'un montant de 4 484,03 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

265-09-2020

3.3 Autorisation de paiement à l'entreprise Perma Route inc. –
Facture 1164

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 147-05-2020 octroyant le mandat à l'entreprise Perma Route inc. pour des travaux de scellement de fissures;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 1164 au montant de 14 371,88 \$, incluant les taxes, pour des réparations de fissure;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement des factures numéro 1164 pour un montant de 14 371,88 \$, incluant les taxes, conditionnellement à la vérification des quantités facturées par Monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics;

QUE soit affecté au paiement de la facture, le Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme de réhabilitation du réseau routier du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

3.4 Autorisation de paiement pour la firme Laboratoire de la Montérégie Inc.

Ce point est reporté.

3.5 Autorisation de paiement à la firme Shellex pour la rédaction de l'appel d'offres pour la vidange des boues de la station de traitement des eaux usées

266-09-2020

CONSIDÉRANT QUE la firme Shellex a été mandatée Shellex pour la rédaction de l'appel d'offres pour la vidange des boues de la station de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 13965 d'un montant de 6 300,00\$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement de la facture numéro 13965 d'un montant de 6 300,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit utilisé pour pourvoir au paiement le budget courant.

ADOPTÉE

- 3.6 Autorisation de paiement pour la firme Les Services exp inc. pour des services professionnels relativement à la réfection de ponceaux et travaux de voirie sur diverses routes
-

267-09-2020

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Services exp inc. a été mandatée, selon la résolution numéro 372-10-2018 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection de ponceaux et de voirie;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 569955 de la firme datée du 31 août 2020 au montant de 3 897,24\$, plus les taxes applicables, couvrant la surveillance bureau;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisé, suivant les vérifications faites pour les facturations, le paiement de la facture de la firme Les Services exp inc. au montant de 3 897,24\$, plus les taxes applicables;

QUE soit affecté au paiement de la facture, le Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme de réhabilitation du réseau routier du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

- 3.7 Approbation de paiement pour la recherche en eau souterraine de la compagnie LNA
-

268-09-2020

CONSIDÉRANT LA résolution 218-05-2018 de ce conseil;

CONSIDÉRANT LE mandat accordé à la compagnie Lafort Nova Aqua (LNA) Hydrogéologie et Environnement pour la recherche en eau souterraine et, plus particulièrement, la validation préliminaire du potentiel en eau des lots 4 766 720 et 1 960 461;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 2008-30 couvrant la phase trois du projet incluant la rédaction de l'avis technique et l'analyse des autres secteurs au montant de 1 753,11 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement de la facture de la firme LNA portant le numéro 2008-30 au montant de 1 753,11 \$, plus les taxes applicables;

QUE pour pourvoir au paiement de cette facture soit utilisée la contribution versée par le MAMH dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

ADOPTÉE

- 3.8 Autorisation de paiement à la Fédération québécoise des municipalités pour des services professionnels concernant la recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc
-

269-09-2020

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été mandatée, selon la résolution numéro 038-02-2020 pour la fourniture de services professionnels en recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 1812 au montant de 322,40 \$, plus les taxes applicables, couvrant les addendas à l'appel d'offres sur invitation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement de la facture 1812 au montant de 322,40 \$, plus les taxes applicables;

QUE pour pourvoir au paiement de cette facture soit utilisée la contribution versée par le MAMH dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

ADOPTÉE

- 3.9 Autorisation de paiement pour la firme Justin Viens Architecture en lien avec des services professionnels d'architecture pour le centre multifonctionnel
-

270-09-2020

CONSIDÉRANT QUE le mandat pour la réalisation d'une étude préparatoire et des documents conceptuels a été attribué la firme Justin Viens Architecture;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 30315 d'un montant de 2 762,28 \$, incluant les taxes applicables, couvrant les rencontres et la modélisation du projet ;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser, au budget courant, le paiement de la facture numéro 30315 d'un montant de 2 762,28 \$, incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

- 3.10 Autorisation de paiement à l'entreprise Perma Route inc. –
Facture 1165
-

271-09-2020

CONSIDÉRANT LA facture numéro 1165 au montant de 10 060,31 \$, incluant les taxes, pour des réparations de fissure;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement de la facture numéro 1165 au montant de 10 060,31 \$, incluant les taxes, conditionnement à la vérification des quantités facturées par monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics;

QUE soit affecté au paiement de la facture le budget courant.

ADOPTÉE

4. Administration

- 4.1 Autorisation de la vente d'un bien municipal – partie du lot
1 960 080
-

272-09-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton est propriétaire du lot portant le numéro 1 960 080, qui est un chemin public;

CONSIDÉRANT QU'une parcelle du lot 1 960 080 est occupée par les propriétaires du lot numéro 1 957 445 dont l'adresse est le 696, Route 116 à Upton;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent faire l'acquisition de cette portion de terrain afin de régulariser l'occupation exercée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut aliéner un bien municipal à titre onéreux;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur s'engage à payer tous les frais inhérents à la transaction, notamment ceux liés à l'arpenteur et au notaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit vérifié l'utilisation actuelle de l'ensemble du lot numéro 1 960 080 ainsi que les droits et obligations légales pouvant s'appliquer à ce projet de cession tel que servitudes et droits de passage;

QUE si possible, soit proposé à chaque propriétaire limitrophe de la parcelle du lot 1 960 080 l'acquisition d'une partie de cette parcelle;

QUE soit vérifié auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole (CPTAQ), le processus d'aliénation des parcelles du lot 1 960 080;

QUE tous les frais inhérents aux transactions soient couverts par les propriétaires limitrophes de la parcelle;

QU'advenant la possibilité de la réalisation du projet, soient autorisés le maire, monsieur Guy Lapointe, et la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à signer tous les actes relatifs à ces ventes.

ADOPTÉE

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois d'août 2020 et les prévisions des dépenses du mois de septembre 2020

273-09-2020

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois d'août 2020 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de septembre 2020 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de septembre 2020, un budget de 2 085,00 \$, plus les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

5.2 Changement de poste au sein du Service de sécurité incendie

274-09-2020

CONSIDÉRANT QUE monsieur Anthony Joubert souhaite quitter son poste d'officier lieutenant pour occuper le poste de pompier au sein du Service de sécurité incendie (SSI);

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de nommer monsieur Anthony Joubert au poste de pompier au sein du SSI, et ce, aux conditions salariales en vigueur pour ce poste.

ADOPTÉE

5.3 Nomination de monsieur Keven Brunelle au poste d'officier lieutenant

275-09-2020

CONSIDÉRANT QUE monsieur Keven Brunelle est pompier pour la Municipalité d'Upton depuis plus de 12 ans;

CONSIDÉRANT QU'un poste d'officier lieutenant au Service de sécurité incendie (SSI) est vacant;

CONSIDÉRANT LA recommandation de nomination émise par monsieur Benoit Gauthier, directeur du Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que monsieur Keven Brunelle soit nommé au poste d'officier lieutenant au SSI, et ce, aux conditions salariales en vigueur pour ce poste.

5.4 Embauche d'une pompière à temps partiel

276-09-2020

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Benoit Gauthier, recommande l'embauche de madame Alexandria Boucher pour faire partie de l'équipe, le tout conditionnel à la signature d'une entente de travail;

CONSIDÉRANT QUE madame Boucher n'est pas résidente de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit retenue la candidature de madame Alexandria Boucher pour occuper le poste à temps partiel de pompière, et ce, selon les conditions de travail en vigueur;

QUE madame Alexandria Boucher soit en période de probation pour une durée de six mois.

ADOPTÉE

5.5 Renouvellement de l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle et de réponse automatique pour la protection contre l'incendie avec la Municipalité Saint-Liboire

277-09-2020

CONSIDÉRANT L'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie signée le 8 juin 2000 avec les municipalités de Sainte-Hélène-de-Bagot et Saint-Liboire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Liboire a proposé des modifications à l'entente révisée de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les conseillères et les conseillers ont reçu la présente entente plus de 72 heures à l'avance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE soient acceptées les modifications proposées par la Municipalité de Saint-Liboire;

QUE soient autorisés le maire, monsieur Guy Lapointe et la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à signer ladite entente.

ADOPTÉE

6. Transport et voirie

6.1 Prévion des dépenses aux travaux publics pour le mois de septembre 2020

Ce point est retiré.

6.2 Étude d'ingénierie pour le prolongement des infrastructures de rue Lajoie

278-09-2020

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 217-07-2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réaliser une étude d'ingénierie pour le prolongement des infrastructures de la rue Lajoie;

CONSIDÉRANT L'offre de services professionnels reçue de la firme Shellex comprenant :

Mandat	Prix
Relevé et études préparatoires	3 500 \$
Conception préliminaire et définitive	10 500 \$
Autorisations et permis	1 800 \$
Gestion et suivi des travaux	2 100 \$
Surveillance et gestion des travaux (890,00 \$/jour)	à venir
Total	17 900 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit mandatée la firme Shellex pour une étude d'ingénierie pour le prolongement des infrastructures de la rue Lajoie, au montant de 17 900,00 \$, plus les taxes applicables et un budget de 890,00\$/jour pour la surveillance des travaux;

QUE l'octroi du mandat soit conditionnel à la signature d'une entente pour travaux municipaux avec les propriétaires des terrains.

ADOPTÉE

- 6.3 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) - Mandat pour l'amélioration de la chaussée du 21^e Rang
-

279-09-2020

CONSIDÉRANT LE résolution numéro 229-08-2020 autorisant la demande de soumission pour l'amélioration de la chaussée du 21^e Rang;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue de l'entreprise Asphalte Bernier inc. au montant de 25 000,00 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers

QUE soit acceptée la soumission de l'entreprise Asphalte Bernier inc. au montant de 25 000,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE pour pourvoir au paiement de cette facture soit utilisée la contribution versée par le ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).

ADOPTÉE

- 6.4 Acquisition d'un camion 10 roues pour le Service des travaux publics – Appel d'offre 2020-002
-

280-09-2020

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour l'acquisition d'un camion 10 roues pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposés leurs documents avant la date et l'heure limite;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des soumissions sont les suivants:

Entreprise	Prix (incluant les taxes)
Tardif Diesel inc.	333 312,53 \$
D.P.S Transport inc.	258 693,75 \$

CONSIDÉRANT QUE les soumissions des entreprises ne sont pas conformes;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient rejetées les soumissions reçues.

ADOPTÉE

6.5 Projet de sentier piétonnier sur la rue Saint-Éphrem

281-09-2020

CONSIDÉRANT LE projet d'aménagement d'un sentier piétonnier sur la rue Saint-Éphrem à partir de la fin du trottoir jusqu'au deuxième terrain du Théâtre de la Dame de Cœur;

CONSIDÉRANT QUE le sentier assurera un accès sécuritaire au Parc nature de la Région d'Acton et aux installations publiques localisées au 611, rang de la Carrière;

CONSIDÉRANT QU'afin de réaliser le projet, les fossés de la rue Saint-Éphrem doivent être fermés;

CONSIDÉRANT QU'une fois les fermetures de fossés effectuées, des plans et devis devront être réalisés pour obtenir l'autorisation du ministère des Transports du Québec pour le prolongement du trottoir;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit demandé au ministère des Transports l'autorisation pour effectuer la fermeture de fossés sur la rue Saint-Éphrem;

QUE monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales, soit mandaté pour demander des offres de prix à des firmes d'ingénierie pour les plans et devis.

ADOPTÉE

7. Hygiène du milieu

7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-329 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Municipalité d'Upton

Monsieur Alain Joubert donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine assemblée de ce Conseil, sera présenté pour adoption un règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Municipalité d'Upton.

Le projet de règlement est déposé séance tenante. Une copie est mise à la disposition du public.

7.2 Audit en eau potable et services professionnels pour l'ajout d'un filtre au puits numéro 4

282-09-2020

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un audit de l'installation de production d'eau potable et de planification pour ajouter un filtre au puits numéro 4;

CONSIDÉRANT QU'un audit permet de vérifier la performance de ses équipements et contient des recommandations;

CONSIDÉRANT L'offre de services de la firme Shellex pour la réalisation d'un audit en eau potable et pour ajouter un filtre au puits numéro 4 au montant de 19 400,00 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit mandatée la firme Shellex pour la réalisation d'un audit en eau potable et pour ajouter un filtre au puits numéro 4 au montant de 19 400,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE pour pourvoir au paiement soit utilisée la contribution versée par le MAMH dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

ADOPTÉE

7.3 Proclamation de la semaine québécoise de réduction des déchets 2020

283-09-2020

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2020 de « La Semaine québécoise de réduction des déchets », se déroulera du 17 au 25 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit: la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de poursuivre les efforts de sensibilisation et d'information auprès de la population relativement à l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le conseil proclame la semaine du 17 au 25 octobre 2020 « La Semaine québécoise de réduction des déchets »;

QUE soient invités tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou organiques et par la gestion sécuritaire de leurs résidus domestiques dangereux.

ADOPTÉE

7.4 Résultat de l'appel d'offres pour la recherche de fuites sur le réseau de distribution d'eau potable

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres numéro 53248038 sur invitation pour la recherche de fuites sur le réseau de distribution d'eau potable a eu lieu;

CONSIDÉRANT QUE trois firmes ont été invitées et qu'elles n'ont pas déposées de soumission;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Samuel Veilleux, ingénieur municipal de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit recommencé l'appel d'offres tel que recommandé par l'ingénieur;

QUE soit mandaté le service d'ingénierie de la FQM pour la production d'un nouvel appel d'offres pour la recherche de fuites sur le réseau de distribution d'eau potable.

ADOPTÉE

7.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2017-270-01 modifiant le *Règlement décrétant les raccordements aux réseaux d'aqueduc et d'égouts*

Monsieur Mathieu Beaudry donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine assemblée de ce Conseil, sera présenté pour adoption un règlement modifiant le *Règlement décrétant les raccordements aux réseaux d'aqueduc et d'égouts*.

Le projet de règlement est déposé séance tenante. Une copie est mise à la disposition du public.

8. Loisirs, culture et vie communautaire

8.1 Dépôt du rapport d'activités pour le camp de jour 2020 du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et

Le rapport du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le camp de jour 2020 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

8.2 Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton* est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

8.2.1 Invitation au Rallye 2020 de la Fondation Honoré-Mercier

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Honoré-Mercier organise un rallye auto corporatif gourmand le samedi 3 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE lors du rallye des arrêts gourmands sont prévus;

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés serviront à subventionner des projets en orthopédie, endoscopie, soin intensifs et l'achat de petits équipements de soin;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription pour un véhicule sont de 500,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Honoré-Mercier demande également des dons pour l'Hôpital Honoré-Mercier, le Centre Andrée-Perrault et le CLSC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accorde une grande importance aux activités réalisées par cet organisme et désire lui offrir son soutien;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit refusée l'invitation à l'évènement;

QU'une contribution de 100,00\$ soit transmise et que le don soit dédié spécifiquement à l'Hôpital Honoré-Mercier.

ADOPTÉE

286-09-2020

8.2.2 Proposition de commandite de la Chambre de commerce de la région d'Acton pour le tournoi de golf de la région d'Acton

CONSIDÉRANT QUE le tournoi de golf organisé par la Chambre de commerce de la région d'Acton aura lieu le 17 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'une commandite est sollicitée;

CONSIDÉRANT QUE la demande de commandite n'est pas conforme à la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus* de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit refusée la demande de commandite de la Chambre de commerce.

ADOPTÉE

287-09-2020

8.3 Nomination d'un conseiller municipal responsable des dossiers sociaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton se soucie de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT QUE la qualité de vie des citoyens est également une préoccupation pour le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement des trois Tables de concertation communautaire sur le territoire de la MRC d'Acton désire établir un réseau de communication avec les municipalités locales afin d'améliorer les connaissances des acteurs et citoyens à l'égard des ressources communautaires et des enjeux sociaux ainsi que dans le but de favoriser le réseautage et la mobilisation des partenaires autour des enjeux sociaux;

CONSIDÉRANT QUE la nomination d'un responsable des dossiers sociaux serait appropriée afin s'impliquer auprès des Tables de concertation communautaire sur le territoire de la MRC d'Acton;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, appuyé par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que monsieur Ghyslain Phaneuf soit nommé responsable des dossiers sociaux.

ADOPTÉE

288-09-2020

8.4 Adhésion 2020-2021 à Zone Loisirs Montérégie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton est membre de *Zone Loisirs Montérégie* et que son adhésion arrive à échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire maintenir cette affiliation pour l'année 2020-2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères de renouveler de l'adhésion de la Municipalité d'Upton à Zone Loisirs Montérégie au coût de 75,00 \$.

ADOPTÉE

8.5 Adoption de la Politique de remboursement des frais de non-résidents pour les activités de loisirs

289-09-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton propose une variété d'activités de loisirs à ses citoyens et élabore une programmation en tenant compte du nombre de participants potentielles, des espaces disponibles et des installations récréatives sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faciliter l'accessibilité à des activités de loisirs non offertes et des installations récréatives inexistantes sur le territoire de la Municipalité aux résidents d'Upton;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite adoptée une politique de remboursement pour les frais de non-résidents et ainsi défrayer une partie des frais occasionnées pour l'inscription à des activités offertes par d'autres municipalités et villes avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE les conseillères et les conseillers ont reçu la présente politique plus de 72 heures à l'avance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE soit adopté telle que rédigée, la Politique de remboursement des frais de non-résidents pour les activités de loisirs.

ADOPTÉE

8.6 Désinfection des locaux à la suite d'activités de loisirs

290-09-2020

CONSIDÉRANT QUE plusieurs activités devraient reprendre au cours du mois de septembre, que ce soient des activités de loisirs organisées par la Municipalité, par la FADOQ ou par Vie active;

CONSIDÉRANT QUE pour réduire le risque de propagation de la COVID-19, la désinfection des locaux utilisés est requise;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Brousseau, responsable du ménage, estime le coût de désinfection à 30,00 \$ par visite;

CONSIDÉRANT LES projections des coûts de désinfection pour le reste de l'année 2020 qui suit :

Activités	Montant	Note
FADOQ	990,00 \$	Les activités de la FADOQ ne sont pas confirmées (confirmation début novembre)
Vie active	270,00 \$	Les activités reprendront lorsque la FADOQ donnera son autorisation (pas avant début novembre)
Programmation municipale	1 680,00 \$	4 cours par semaine jusqu'à mi-décembre

CONSIDÉRANT LES crédits budgétaires disponibles (7 700 \$ des spectacles en plein air non-réalisés);

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales, afin que la Municipalité utilise ce budget pour les frais de désinfection des locaux utilisés par tous les organismes communautaires d'Upton;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères soit accordé un budget de 2 940 \$ pour la désinfection des locaux à la suite d'activités de loisirs.

ADOPTÉE

8.7 Autorisation de mettre sur pied le Programme Intégré d'Équilibre Dynamique

CONSIDÉRANT QUE le Programme intégré d'équilibre dynamique (P.I.E.D.) vise à prévenir les chutes et les fractures chez les aînés autonomes qui vivent dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le programme vient en aide aux aînés d'Upton, qu'il est accessible à tous et offert gratuitement;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales, d'offrir la salle gratuitement au responsable du programme et d'assumer les coûts de désinfection de la salle soit pour un montant d'environ 700,00 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE la salle communautaire soit offerte gratuitement au responsable du programme P.I.E.D.;

QUE la Municipalité d'Upton assume les coûts de désinfection de la salle pour un montant d'environ 700,00 \$.

ADOPTÉE

- 8.8 Autorisation de la tenue d'activités pour le Regroupement récréatif d'Upton
-

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement récréatif d'Upton (RRU) souhaite tenir l'activité de distribution de bonbons au chalet des loisirs pour l'Halloween ainsi que l'activité de plaisir d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE les activités se dérouleront selon les directives de la Santé publique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit autorisée la distribution de bonbons au chalet des loisirs pour l'Halloween;

QUE soit autorisé la tenue de l'activité plaisir d'hiver;

QUE ces autorisations soient conditionnelles à l'autorisation de la direction de la Santé Publique et aux directives sanitaires applicables.

ADOPTÉE

9. Urbanisme

- 9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'août 2020
-

Le rapport du service d'inspection pour le mois d'août 2020 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

- 9.2 Demande de dérogation mineure pour le 363, rue Monseigneur-Desmarais
-

CONSIDÉRANT LA demande de dérogation mineure reçue pour la propriété sise au 363, rue Monseigneur-Desmarais, lots 3 173 183 et 3 173 184 du cadastre du Québec, située en zone résidentielle;

292-09-2020

293-09-2020

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à permettre la reconstruction d'une saillie différente de celle d'origine;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage indique que les balcons, perrons, galeries, vérandas, marquises, tourelles de coin et autres saillis d'origine ou placés sur les murs avant et latéraux avant 1945 ne peuvent être détruits en tout ou en partie ni modifiés de manière à en altérer les dimensions ou les matériaux sauf s'ils doivent être démolis en raison d'une détérioration trop avancée;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur et le caractère patrimonial de ce bâtiment unique dans la municipalité doit être conservé;

CONSIDÉRANT LE caractère « majeur » de la demande de dérogation;

CONSIDÉRANT LA recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de refuser la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

9.3 Demande de dérogation mineure pour le 345, 7^e Rang

294-09-2020

CONSIDÉRANT LA demande de dérogation mineure reçue pour la propriété sise au 345, 7^e Rang, lot 5 042 359 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à permettre la construction d'un nouveau bâtiment accessoire isolé d'environ 212 m² en remplacement d'un bâtiment accessoire isolé existant ce qui porterait la superficie totale de tous les bâtiments accessoires isolés à environ 500 m²;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage indique une superficie maximale de tous les bâtiments accessoires isolés de 130 m² pour un terrain d'une superficie comprise entre 2000 et 5000 m²;

CONSIDÉRANT QUE la demande comporte des risques élevés de se répéter ailleurs;

CONSIDÉRANT LE caractère « majeur » de la demande de dérogation;

CONSIDÉRANT LA recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers, de refuser la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

295-09-2020

9.4 Demande de dérogation mineure pour le 590, rang du Carré

CONSIDÉRANT LA demande de dérogation mineure reçue pour la propriété sise au 590, rang du Carré, lot 1 957 538 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre une distance, de la ligne arrière de lot projeté d'un bâtiment accessoire isolé, de 1,15 mètre;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage indique que dans les zones à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, dans le cas d'un bâtiment accessoire isolé, il doit être maintenu une distance minimale de 1,5 mètre de toute ligne de propriété;

CONSIDÉRANT LA recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers, d'accorder la demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation du bâtiment accessoire à une distance de 1,15 mètre de la ligne de lot arrière.

ADOPTÉE

9.5 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2020-328 intitulé « Règlement numéro 2020-328 sur les usages conditionnels de la Municipalité d'Upton »

Ce point est retiré.

9.6 Adoption du projet de règlement numéro 2020-328 intitulé « Règlement numéro 2020-328 sur les usages conditionnels de la Municipalité d'Upton »

Ce point est retiré.

10. Divers

296-09-2020

10.1 Répercussion de la COVID-19 sur les activités de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit prendre position sur la tenue des activités de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de cas relié à la COVID-19 augmente rapidement;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales, fait les recommandations suivantes :

Activités	Recommandations
Halloween	Revoir la question au Conseil d'octobre pour voir l'évolution de la situation
Marché de Noël	Annulation de l'activité
Programmation de loisir	Autoriser l'activité seulement pour les citoyens
Service d'épicerie	Autorisation de deux journées de livraison par semaine et engager une personne supplémentaire, s'il y a un confinement
Location de salle	Annulation des réservations
Soirée de Noël	Annulation de l'activité

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE les décisions du conseil soient les suivantes :

Activités	Décisions
Halloween	Revoir la question au Conseil d'octobre pour voir l'évolution de la situation
Marché de Noël	Annulation de l'activité
Programmation de loisir	Autoriser l'activité seulement pour les citoyens
Service d'épicerie	Autorisation de deux journées de livraison par semaine et engager une personne supplémentaire, s'il y a un confinement
Location de salle	Autorisation des locations, selon l'évolution des directives de la Santé Publique
Soirée de Noël	Annulation de l'activité

QUE soient revue les recommandations selon l'évolution des directives de la Santé Publique.

ADOPTÉE

- 10.2 Acquisition d'un camion usagé 6 roues ou d'un camion 10 roues pour le Service des travaux publics
-

297-09-2020

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues pour l'appel d'offres public numéro 2020- 002 ont été rejetées;

CONSIDÉRANT LE *Règlement numéro 2019-314 sur la gestion contractuelle;*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton a demandé de recevoir des offres de prix pour la fourniture d'un camion 6 roues ou d'un camion 10 roues, en très bon état, celui-ci étant affecté aux opérations de déneigement et de déglacage des chemins publics;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'entériner la demande de prix pour l'achat d'un camion 6 ou 10 roues pour le Service des travaux publics.

ADOPTÉE

- 10.3 Demande pour ajouter de la signalisation au coin de la rue Lessard, de la route 116 et de la rue Bruneau
-

298-09-2020

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 228-08-2020;

CONSIDÉRANT LA confusion observée à l'intersection de la rue Lessard, de la route 116 et de la rue Bruneau;

CONSIDÉRANT QUE cette confusion origine du fait que les zones d'arrêt sont décalées;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des transports a invité la Municipalité a effectué des propositions concernant le problème de signalisation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de proposer au ministère des Transports du Québec, l'ajout de panneaux de signalisation avancé indiquant l'approche d'un arrêt toutes directions de voies publiques décalées.

ADOPTÉE

- 10.4 Demande de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot pour participer à la réalisation d'une étude d'opportunité – fourniture en eau potable de la Ville d'Acton Vale
-

299-09-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot souhaite réaliser une étude d'opportunité pour la fourniture en eau potable de la ville d'Acton Vale;

CONSIDÉRANT QUE le trajet proposé reliant Acton Vale et Sainte-Hélène-de-Bagot emprunte le territoire dans la Municipalité d'Upton;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot souhaite savoir si la Municipalité d'Upton veut participer à la réalisation de l'étude;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de refuser la proposition de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

ADOPTÉE

10.5 Demande au ministère des Transports pour l'ajout d'une traverse piétonnière sur la rue Principale (route 116)

300-09-2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal d'Upton est d'avis que l'intersection de la rue Lanoie et de la route 116 est à risque pour les piétons et qu'il est opportun d'ajouter une traverse piétonnière avec signalisation pour afin de sécuriser ces lieux;

CONSIDÉRANT QUE la rue Principale (route 116) est de juridiction provinciale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander au ministère des Transports du Québec d'ajouter une traverse piétonnière avec signalisation pour remédier à la problématique et augmenter la sécurité des citoyens, sur la rue Principale face au magasin général, rue Lanoie.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

301-09-2020

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de 72 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois d'août 2020.

ADOPTÉE

13. Levée de la séance

302-09-2020

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la séance soit levée à 20 h 46.

ADOPTÉE

Guy Lapointe
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.